

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER
DES CLAUSES PARTICULIERES
Marché à bon de commande**

I) Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Lycée E. HEMINGWAY – 98, Av Jean JAURES – 30910 NIMES Cedex 2

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Proviseur du lycée

Comptable assignataire : Madame l'Agent Comptable du lycée.

II) Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

III) Durée du marché :

Le marché commencera **le 01/09/2024 jusqu'au 31/08/2025 (reconductible 3 ans maximum)**

IV) Objet du marché :

Le marché a pour but la fourniture de pain, pizzas et viennoiserie il est constitué de deux lots les candidats peuvent soumissionner à un ou deux lots.

Lot 1 : fourniture de produits de boulangerie pour un restaurant scolaire servant 500 repas / jour sur 175 jours de fonctionnement à raison d'une livraison quotidienne. **Entre 6h et 6h45.**

Lot 2 : fourniture de **Viennoiseries** au rythme d'une livraison quotidienne. **Entre 6h et 6H45.**

V) Description des fournitures ou prestations :

Marché à bon de commande pour l'approvisionnement en pain et en viennoiseries pour un restaurant scolaire

Le marché sera passé pour une durée d'un an, à compter du **1er septembre 2024** avec prix fermes et définitifs sur la période.

VI) Critères d'attribution

La proposition sera établie sur la base de produits définis (cf. liste ci-jointe, fichier Excel) : la réponse devra être faite sur des produits identiques ou assimilés (dosages équivalents). L'offre devra faire apparaître le conditionnement, le prix à l'unité, et le prix au kg. **Pour chaque produit, une fiche technique devra être fournie.**

Des échantillons des produits sélectionnés seront fournis le 17 mai 2024 entre 6h00 et 9h00 afin de permettre d'évaluer la qualité des produits (voir fichier Excel)

La Facturation doit être bimensuelle.

Les livraisons doivent être journalières. La gratuité des livraisons, quel que soit le montant des commandes, sera pris en considération dans le choix des fournisseurs.

L'offre devra impérativement être accompagnée d'un descriptif de la société (flotte de véhicules, conditions de livraison, conditions de stockage...)

Contact : tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès Mme IRLA, Gestionnaire matériel; tel 04 66 04 89 10 ; adresse électronique : gest.0300027s@ac-montpellier.fr.

Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :

Les offres devront déposées sur la plateforme AJI au plus tard le 16 mai 2024 à 12h00.

VII) **Contenu des offres** : L'offre devra contenir :

- l'acte d'engagement dûment signé par le candidat (DC3 a télécharger : <http://www.marche-public.fr/dc3>)
- le descriptif détaillé de la prestation daté et signé portant les délais d'exécution.
- **Le fichier Excel ci-joint dûment rempli en format numérique**
- **Les Fiches techniques**

VIII) **Critère de jugement des offres** : les critères de jugement des offres sont :

- **40% Qualité des produits** (*dont performances techniques + analyses bactériologiques + toute autre information que le fournisseur juge utile, notamment labellisation*)
- **40% Prix**
- **10% Service** (*horaires de livraison, Franco de port*)
- **10% Performances environnementales** (*emballage, transport*)

IX) **Délai de validité des offres** : 120 jours.

X) **Prix et règlements des comptes** :

Contenu des prix : les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devra apparaître clairement dans la proposition de prix.

Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison et éventuellement au montage ou à l'installation ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

XI) **Règlement** : Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après réalisation de la prestation ou de la fourniture. Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché sauf dans les cas prévus par la circulaire MENF00500169C.

XII) **Délai d'exécution**: Les prestations ou fournitures devront être exécutés dans un délai de 24 heures à compter de la réception du bon de commande.

XIII) **Notification** : le marché sera notifié titulaire le **17 juin 2024** au plus tard. Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site AJI

A Nîmes, le **20 avril 2024**

Franck OURTAL,

Proviseur, responsable des marchés.

